

Signature de la nouvelle Charte d'accueil des grands congrès à Paris

Jeudi 12 mai à 10h15, Hôtel de Ville

Jean-François Martins, adjoint à la Maire, Pierre Schapira, Président de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) signeront jeudi la nouvelle Charte d'accueil des grands congrès, avec les responsables de 15 groupes hôteliers de Paris et sa région, de la CCIP et de l'UMIH. Elle vise à permettre à Paris de conforter sa place de leader mondial de l'accueil des congrès.

Avec 21 sites d'exposition et de congrès en Ile-de-France, cumulant plus de 744.000 m² d'infrastructures, Paris occupe la place de leader mondial de l'accueil des congrès. La Capitale a accueilli en 2015 plus de 1.000 congrès et 400 salons pour des retombées économiques estimées à environ 5Mds€. Ce segment des congrès représente à lui seul 1,2 milliard de retombées économiques en 2015 (soit une hausse de 7% par rapport à 2014).

En 2009, Paris, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP), ainsi que les hôteliers signataires, ont élaboré une Charte d'accueil des grands congrès. Cette Charte a pour ambition d'améliorer l'offre de la capitale, en fédérant les acteurs clés autour d'un objectif partagé. Sept ans plus tard, tous les partenaires signent une version renouvelée, en prise avec les nouvelles problématiques rencontrées par le secteur.

La Charte vise à assurer un meilleur accompagnement, par ses signataires, des associations et organisations à but non lucratif désireuses d'organiser des congrès. Cela passe notamment par une meilleure gestion des réservations de nuitées hôtelières, une plus grande prévisibilité des conditions de vente, une mise en relation simplifiée avec les prestataires et une garantie dans le suivi technique, ou encore une aide dans la valorisation des événements auprès des publics parisiens.

Cette Charte est l'un des axes importants de la stratégie d'attractivité de la Ville de Paris pour faire face à la concurrence grandissante des autres capitales européennes et mondiales. Elle permettra de se doter de moyens supplémentaires pour séduire les organisateurs de congrès et donc d'améliorer l'accueil des congrès et congressistes, dont le nombre ne cesse d'augmenter à Paris (+2,9% en 2015 pour les congrès / +9.6% pour les congressistes).

Acteurs institutionnels et publics signataires : Ville de Paris, OTCP, CCI de Paris.

Groupes et représentants hôteliers signataires

Personnalités présentes :

- Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris en charge des sports et du tourisme
- Pierre Schapira, Président de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP)
- Nicolas Lefebvre, Directeur général de l'OTCP
- Représentants des groupes hôteliers signataires
- Chambre de Commerce de d'Industrie de Paris
- Syndicats hôteliers

Date et lieu :

Jeudi 12 mai à 10h15, Hôtel de Ville, 5 rue de Lobau (4e)

Contact presse : Barbara Atlan / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61